

Les mensonges de Greenpeace

36% des Européens se reconnaissent dans l'action de cette multinationale verte, qui revendique un budget de 145 millions de dollars pour 4,5 millions d'adhérents dans le monde entier. En quoi Greenpeace serait-il donc dangereux pour la planète ? Fusion ouvre le dossier en apportant des pièces encore jamais publiées en France.



Emmanuel Grenier

Dans l'éditorial du dernier numéro de *Greenpeace Magazine*, qui paraît pour la première fois en kiosque dans notre pays, l'organisation écologiste se réclame de la « légitimité écologique » pour se donner le droit de violer la loi. « *Le droit de l'environnement est encore balbutiant. Cela signifie que l'association peut devoir agir dans une certaine illégalité. Lorsque les valeurs écologiques à défendre sont évidentes, l'entorse à la loi est alors légitime. Car elle est nécessaire pour faire cesser une agression violente contre l'environnement.* » Greenpeace s'érige ainsi à la fois en juge de ce qui est bon pour la planète et en policier de la nature, tout opposant étant arbitrairement classé dans les « méchants pollueurs ».

Curieusement, Greenpeace s'appuie sur un certain nombre d'arguments scientifiques pour nier le fondement même de la science, la maîtrise des lois de la nature par la recherche de la vérité, obtenue toujours moins imparfaitement par une suite d'hypothèses et d'expériences cruciales. Comme dans une secte, ceux qui doutent sont honnis. Ils nous est demandé de croire (voire de boire !) la bonne parole sans avoir le droit de comparer à d'autres institutions les affirmations des archanges verts. Ironiquement, comme chez beaucoup d'écologistes finalement, une critique des excès de la technoscience mène à un scientisme absolutiste. Nous ne nous étendrons pas sur le cas du chlore, que nous avons décrit dans un numéro précédent (*Fusion* N°49).

Ce qu'il nous a paru intéressant de faire ici, c'est de démonter la mécanique de Greenpeace, et de montrer que l'organisation cache derrière les buts nobles qu'elle affiche des buts et des actions qui le sont beaucoup moins. Les récentes affaires judiciaires dans lesquelles Greenpeace a été condamné nous donnent une idée de ce point. Mais Greenpeace n'est finalement que le sommet de l'iceberg de la société postindustrielle. Notre époque voit l'accès aux postes de responsabilité de nombreuses per-

sonnes ayant baigné, dès leur enfance, et tout au long de leur éducation, dans l'idéologie du Club de Rome selon laquelle l'homme est un cancer pour la planète. Ce mouvement anti-science avance sans vraiment dire son nom. Il imprègne davantage qu'il ne dicte la façon de pensée de ses adeptes. Il n'empêche même pas un fonctionnement opérationnel, comme en témoigne la qualité des dossiers juridiques réunis par Greenpeace. Mais il interdit tout développement parce qu'il place la pensée dans un cadre prédéterminé.

Un passage d'un éditorial d'avril 1979 du magazine de Greenpeace, *Chroniques*, donne une idée de la philosophie sous-jacente du groupe :

« Les systèmes de valeurs humanistes doivent être remplacés par des valeurs suprahumanistes qui placent toute vie végétale et animale dans la sphère de la prise en considération légale et morale. Et à la longue, que cela plaise ou non à tel ou tel, il faudra bien recourir le cas échéant à la force pour lutter contre ceux qui continuent à détériorer l'environnement. » (cité par Luc Ferry dans son livre *Le nouvel ordre écologique*).

A la raison humaine, les militants de Greenpeace veulent substituer un culte fanatique voué à la nature dont ils seraient les gardiens. Cette soumission de l'homme au règne biologique, prônée par Greenpeace, fait tristement penser aux pires idéologies, celles de l'identification au sol, au sang et à la race.

Information contre désinformation

La scène se passe au bord d'un canal. Un vieux bus londonien à impériale est stationné, affublé de banderoles sur lesquelles figurent quelques slogans bien sentis. A l'intérieur et aux alentours du bus rouge, des militants discutent avec les passants, leur remettant des tracts et des documents au sujet du chlore. Encore une opération de propagande écologiste ? Eh bien non. Il s'agit de la multinationale Solvay, premier producteur mondial de chlore, qui a enfin com-

pris que l'on ne pouvait ignorer l'impact des accusations de Greenpeace et a décidé d'y riposter. On le sait, l'organisation écoterroriste s'est lancée dans une campagne insensée contre le chlore en général et contre le PVC en particulier, jouant comme à son habitude sur le registre de la peur irrationnelle.

Mais en 1993, Greenpeace a subi quelques revers. Solvay, puis Elf-Atochem, ont retourné contre elle une méthode souvent pratiquée par les écologistes : le recours systématique et immédiat au référé judiciaire. Cela leur a permis de libérer rapidement leurs sites de production envahis par les guerriers fascistes verts. Plusieurs décisions judiciaires ont également été rendues en Europe contre la propagande de terreur faisant du PVC l'« un des matériaux les plus dangereux de la société moderne ». La dernière en date est celle de la Cour commerciale de Vienne, qui a interdit une opération d'affichage anti-PVC projetée par Greenpeace, estimant que celle-ci reposait sur « des affirmations dénuées de fondement et ignorant délibérément la réalité ». La Cour a notamment déclaré qu'on ne pouvait « justifier de publier des contrevérités sur un matériau synthétique en utilisant des slogans subjectifs, car dans ce cas, il ne s'agit plus d'expliquer, mais bien plutôt de semer la confusion et de répandre la peur. » Il est ironique de noter que, pour sa défense, l'avocat de Greenpeace avait déclaré : « La phrase « Le PVC est toxique pour l'environnement » est un jugement de valeur qui ne peut être vérifié. » Le juge en a décidé autrement ; il a déclaré qu'il s'agissait d'un « jugement factuel » et vérifiable, en l'occurrence « faux », et qui tombait donc sous le coup de la loi.

Auparavant, la justice des Pays-bas avait condamné le gouvernement pour avoir utilisé des informations inexacts et trompeuses sur le PVC : le ministère de l'Environnement avait publié une brochure intitulée *Action en faveur de l'environnement au bureau et dans l'entreprise*. Celle-ci contenait des avis défavorables au PVC et recommandait d'en éviter l'usage. Après une première condamnation, la Stichting Reclame Code confirmait en appel le premier jugement selon

lequel le ministère néerlandais de l'Environnement n'ayant pu apporter la preuve que le PVC serait nuisible à l'environnement, toute publication en sens négatif à l'encontre du PVC est de nature à induire le public en erreur et est dès lors condamnable. En Allemagne, le Land de la Hesse, après avoir décidé d'interdire le PVC dans la construction, a été obligé de revoir sa position.

A Anvers, Greenpeace était opposé à Solvay après une condamnation en première instance pour occupation d'usine. Le 22 mars dernier, la cour d'appel a confirmé sur tous les points le jugement et Greenpeace Belgique, dont les comptes sont bloqués depuis cette action parce qu'il refusait de payer l'amende, va être mis en demeure de le faire. La Cour n'a pas apprécié la stratégie de Greenpeace Belgique, qui consistait à dire que ce n'était pas son association, mais des militants de Hollande qui avaient commis l'action. Greenpeace refuse de reconnaître ses actes et d'en assumer les conséquences, et se cache derrière des constructions juridiques dès qu'il apparaît que son comportement est illégitime : les avocats de Greenpeace ont moins de courage que les militants.

Plus important encore, un tribunal de Hollande a condamné proactivement Greenpeace dans une affaire l'opposant à la société Akzo. Cela signifie qu'à l'avenir, pour une action similaire d'occupation d'usine, Greenpeace sera condamné immédiatement à payer une amende, sans nouveau jugement.

Mais la meilleure méthode, au-delà des jugements, reste bien la résistance active, consistant à s'adresser directement au potentiel de raison existant dans la population plutôt que de biaiser par des plans élaborés de « communication ». Le bus Solvay le démontre bien : alors que les bateaux de Greenpeace remontaient les fleuves de Belgique et de Hollande, il les suivait et se plaçait le plus près possible de leur point de mouillage, affichant fièrement ses banderoles « *Greenpeace se trompe — Greenpeace vous trompe — Solvay vous informe* ». De petits panneaux d'information

étaient également placés dans la rue, non loin du bus. Chacun d'entre eux dénonce un point de la propagande de Greenpeace :

« le PVC serait dangereux à la production, C'EST FAUX ! », « les produits emballés en PVC seraient cancérigènes, C'EST FAUX ! », « le PVC serait dangereux dans les décharges, C'EST FAUX ! », « un incendie avec du PVC dégagerait d'importantes quantités de dioxine, C'EST FAUX ! », « le PVC est difficilement recyclable, C'EST FAUX ! »,...

Ce message simple et direct, appuyé sur un argumentaire réduit à trois ou quatre faits pour chaque point, a reçu un excellent accueil dans la population ainsi que chez les journalistes locaux, à l'intention desquels on avait organisé une conférence de presse dans le bus intitulée *« Greenpeace vous mène en bateau »*. Cette contre-offensive basée sur des dialogues avec les populations directement touchées par la campagne Greenpeace a également pour effet de redonner le moral au personnel dans la bataille. En effet, le pire pour une entreprise est de se voir attaquée sans réagir, sous prétexte de « ne pas faire de publicité à Greenpeace ». Cela laisse l'impression, dans le public comme chez les collaborateurs de l'entreprise, que, « au fond, il y a peut être quelque chose de vrai dans ce qu'ils disent »...

Solvay a démontré que l'on peut arrêter Greenpeace. En fait, l'organisation des « guerriers de l'arc-en-ciel » est depuis quelque temps soumise à un feu nourri de critiques, aussi bien de la part des scientifiques que des organisations écologistes honnêtes, qui n'apprécient guère ses méthodes violentes et spectaculaires, orientées uniquement vers les profits financiers et médiatiques. Le 14 novembre, la deuxième chaîne de télévision danoise présentait un film documentaire d'une heure, intitulé *« La cassure de l'arc-en-ciel »*, absolument dévastateur pour Greenpeace. Il y est démontré que les dirigeants internationaux ont été ou sont impliqués dans des activités d'ordre criminel : fraude financière, collaboration avec des mouvements terroristes et corruption active de fonctionnaires.

Un monstre de Frankenstein

Les révélations les plus explosives viennent de Frans Kotte, l'ancien comptable en chef de Greenpeace en Hollande. Basé à Amsterdam, celui-ci travaillait en étroite collaboration avec les bureaux de comptabilité de Greenpeace International et était ainsi capable de retracer les mouvements de fonds dans plusieurs pays. Il a révélé l'existence de plusieurs comptes secrets de plusieurs dizaines de millions de dollars, alimentés par les campagnes telles que « Sauvons les

« les 20 millions de dollars payés par la France à Greenpeace, suite à l'affaire du Rainbow Warrior, n'ont jamais été utilisés pour acheter un nouveau bateau »

baleines », « Sauvons la couche d'ozone », ou « Sauvons les forêts humides ». Ces comptes étaient ouverts au nom de sociétés écrans et n'étaient accessibles qu'aux plus hauts responsables de Greenpeace, dont David McTaggart, directeur pendant plus de dix ans et aujourd'hui président d'honneur de Greenpeace International. L'argent de ces comptes était joué dans diverses spéculations sur le marché financier international. Frans Kotte révèle également que les 20 millions de dollars payés par le gouvernement français à l'organisation internationale, suite à l'affaire du Rainbow Warrior, n'ont jamais été utilisés pour acheter un nouveau bateau, contrairement à ce que Greenpeace prétend en public. L'argent a abouti finalement dans un compte secret de la Rabobank, à Amsterdam. Officiellement, le compte fut ouvert par une entité inconnue, le « Ecological Challenge Fund ». Lorsque la télévision danoise interrogea Rabobank pour savoir qui était le gérant de ce fond, elle se vit répondre que c'était David McTaggart, l'ancien chef de Greenpeace International. Cet homme au passé trouble a

dirigé l'organisation pendant douze ans mais il a officiellement abandonné tous ses postes. Pourquoi contrôle-t-il encore 20 millions des dollars de Greenpeace ? « *Parce que nous lui faisons confiance* » répond Uta Bellieon, la nouvelle directrice de Greenpeace.

McTaggart a pourtant été condamné, in absentio, par une cour du Colorado pour avoir escroqué sa femme, sa belle-mère et plusieurs autres associés. Il leur avait soutiré des fonds pour lancer une installation de ski qui ne s'est jamais matérialisée. Fuyant le territoire américain sur lequel il était recherché, McTaggart se retrouve en Nouvelle Zélande au début des années 70, où il répond à une petite annonce du fondateur de Greenpeace, Bennet Metcalfe, qui recherchait un bateau pour protester contre les essais nucléaires français dans le Pacifique. Le jour précédent le départ, lors de la fête d'adieu, McTaggart est introuvable. Metcalfe est contacté par son avocat qui lui déclare que McTaggart est en prison, reconnu coupable de contrebande de montres suisses. C'est Metcalfe qui paiera les 1000 dollars de caution qui permettront à McTaggart d'emmener l'équipe de Greenpeace sur son bateau. Au cours du voyage, McTaggart réalise que Greenpeace pouvait être une fantastique machine à faire de l'argent. Quelques années plus tard, il avait pris la tête de l'ensemble de l'organisation et la dirigeait comme un empire privé. Dans la dernière scène du film présenté par la chaîne danoise, le fondateur Bennet Metcalfe déclare : « *J'ai créé un monstre de Frankenstein* ». Le journaliste demande alors : « *Qui est ce monstre ?* » ; Metcalfe répond « *David McTaggart !* »

Par ailleurs, le documentaire révèle les connexions de Greenpeace avec l'organisation terroriste Earth First !, un groupe qui se spécialise dans l'« écotage » : le sabotage au nom de la Mère Terre. Pour donner une idée de la philosophie de Earth First !, on peut rapporter que son fondateur recommandait aux personnes désirant se suicider de le faire en s'attachant de la dynamite autour du corps et en déclenchant l'explosion sur un bar-

